



2026/03-05
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2026



Date de convocation : 21/03/2026

Date d'affichage : 21/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 21 mars 2026 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire Candice ENEE.

Etaient présents : Mme Candice ENEE, M. Benjamin GUERARD ; Mme Karidiatou SANOU ; M. Frédéric FERREIRA, Mme Aurore FROMENT ; M. Pierre ARDITTI ; Mme Marie-Claude GOUBIN ; M. Philippe JACKSON ; Mme Chantal BALLOT ; M. Maxime PAQUEREAU ; Mme Virginie DELL ; M. Pascal LAMOUCHE ; Mme Catherine CREVECOEUR ; Mme Marie-Lyne SCHEMBRI.

Absent ayant donné pouvoir : M. Xavier SOURCEAU à M. Benjamin GUERARD

Monsieur Philippe JACKSON est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSIONS JEUNESSE

Le code général des collectivités territoriales permet la création de commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Il est proposé de créer 1 commission :

- Commission jeunesse

En aucun cas, la commission ne rend de délibération.

Il est également proposé d'arrêter la liste des membres de chaque commission créée.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

CONSIDERANT que le conseil municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commission spécialisées qui seront chargées d'étudier les questions qui sont soumises au conseil,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

contre	abstentions	pour	Votants
0	0	15	15

ARTICLE 1 : Le maire est président de droit de chacune des commissions.

ARTICLE 2 : De créer la commission jeunesse. Cette commission comportera 3 membres.

Désignation : candidatures :

- PAQUEREAU Maxime : rapporteur
- BALLOT Chantal : membre
- LAMOUCHE Pascal : membre

Ont obtenu :

- PAQUEREAU Maxime : 15 voix
- BALLOT Chantal : 15 voix
- LAMOUCHE Pascal : 15 voix

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Philippe JACKSON



Le Maire,

Candice ENEE

